



L'ISG sera versée aux néo-titulaires mais nous attendons mieux en matière d'attractivité

Le versement de l'ISG aux néo-titulaires est donc actée depuis l'annonce du Président de la République. Comme nous le souhaitions, une décision politique a donc mis un terme à cette « mauvaise plaisanterie » catastrophique pour l'attractivité de Mayotte.

La CGT Éduc'action Mayotte invite tous les collègues concernés (ceux arrivés en 2018 comme en 2019) à déposer leur dossier auprès de leur service gestionnaire et à prendre contact avec le syndicat en cas de difficulté.

Il s'agit, sans aucun doute, d'une victoire syndicale sur ce dossier mais, pour autant, nous ne nous en satisfaisons pas.

La CGT Éduc'action Mayotte attend d'autres mesures d'attractivité, propres à faire progresser un taux de titulaires dramatiquement bas :

- Des **avantages spécifiques d'ancienneté** (ASA) au bénéfice de l'ensemble des collègues ;
- Un quota de passage à la **hors-classe** amélioré ;
- Une **ISG par agent** et non par couple ;
- Le **classement en REP+ de tous les établissements**, lycées compris.

Le sujet attractivité n'est donc évidemment pas clôt et de nouvelles actions seront à mener. Dans ce cadre, la nécessité de renforcer le syndicalisme revendicatif est une évidence. N'attendez plus, adhérez à la CGT Éduc'action Mayotte.

La solution, c'est l'Éduc'action !

Cgt.mayotte@gmail.com / 0639 94 05 98 / www.cgteducactionmayotte.com